

Saint-Rémy-de-Provence, le 12 avril 2021

**Le Maire de Saint-Rémy-de-Provence  
Président de la CCVBA**

A

**Monsieur le Directeur  
Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer  
16 rue Antoine Zattara  
13332 Marseille cedex 3**

**Service Environnement**

HC/MM/MV n° **En122**

**Objet** : Reconnaissance de calamité agricole

Monsieur le Directeur,

Notre commune a connu un épisode de froid exceptionnel dans la nuit du mercredi 7 au jeudi 8 avril 2021. Cet événement climatique, de par sa rigueur, a causé d'importants dégâts aux cultures. Dans certains secteurs de la commune, les températures ont atteint moins 7 degrés.

Parmi les premiers sinistres déclarés, nous relevons des dégâts sur les parcelles de vignes, d'oliviers, pêchers, abricotiers, pommiers, poiriers et cerisiers. Les exploitants agricoles se manifestant régulièrement auprès de la collectivité, d'autres essences impactées seront probablement signalées dans les jours à venir.

Dans l'intérêt collectif de nos administrés, je vous prie de bien vouloir solliciter auprès du Préfet la reconnaissance du caractère de calamité agricole pour l'épisode de gel intense de la nuit du 7 au 8 avril 2021 sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à la présente, et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
**Hervé CHERUBINI**

  
